

Mise à jour sur les activités du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance (PIEG) en 2023

Secrétariat de l'ICCAT

Groupe de travail

La [Réunion du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance \(PIEG\)](#) s'est tenue en ligne le 30 mai 2023 et, au total, 16 experts de Parties contractantes et de Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes ont participé à ses travaux. Les discussions ont porté sur l'examen des avancées réalisées depuis la réunion précédente ([juin 2022](#)), notamment en ce qui concerne les activités de formation menées par les CPC sur l'inspection au port. Les autres questions soulevées concernaient l'examen des opportunités et des partenariats pour dispenser la formation, la détermination des prochaines étapes dans l'évaluation des besoins et l'examen des demandes de formation.

Manuel de formation des inspecteurs aux Mesures du ressort de l'État du port (PSM) de l'ICCAT

Le Manuel avait été actualisé et révisé conformément aux discussions tenues lors du Groupe de travail : les références aux réglementations et les notes de pied de page ont été éliminées en ne conservant que les titres des Recommandations de l'ICCAT. Le Manuel a été imprimé dans les trois versions (100 en français, 75 en espagnol et 100 en anglais) et chaque participant a reçu le Manuel lors des cours de formation des inspecteurs tenus en Côte d'Ivoire et au Nigeria.

Étant donné que le Manuel a été développé essentiellement à l'intention des autorités et du personnel autorisé des CPC, son utilisation est, pour le moment, à accès restreint. La possibilité de le rendre public sera ultérieurement discutée avec les experts à la réunion de 2024.

Formation

Le Groupe de travail a confirmé l'ordre de priorités des besoins pour les CPC en se fondant sur l'évaluation des réponses au questionnaire sur les capacités et les besoins en matière de formation qui avait été élaboré par le Groupe en 2018. En 2023, des missions d'évaluation des besoins en matière d'inspection au port de l'ICCAT et les cours de formations consécutifs ont été organisés en Côte d'Ivoire et au Nigeria.

En Côte d'Ivoire, la mission d'évaluation des besoins a eu lieu les 19-20 avril 2023 et la formation a été dispensée les 10-11 juillet 2023 en français à Abidjan, avec un soutien efficace apporté par les autorités chargées des pêches de la Côte d'Ivoire. Le principal objectif de cette formation, basé sur la [Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée \[Rec. 18-09\]](#), était de travailler sur une méthodologie d'inspection pour mettre en œuvre de la meilleure façon les obligations des CPC État du port.

Au Nigeria, la mission d'évaluation des besoins s'est déroulée les 5-7 juin 2023 et la formation a été dispensée les 18-20 juillet 2023 en anglais à Lagos. Les objectifs étaient similaires à ceux visés en Côte d'Ivoire, portant sur les obligations des CPC État du port.

Ces cours de formation ont fait ressortir l'importance de la coopération inter-administrative, notamment en ce qui concerne les questions d'autorisations d'entrée au port pour les navires de pêche étrangers. La prochaine étape serait d'organiser une autre session de formation dans ces deux CPC avec des cas pratiques (exercices de simulation, « inspections » au port).

Afin de planifier de futurs cours de formation et missions d'évaluation des besoins, un cours de formation et une mission d'évaluation des besoins pourraient être réalisés chaque année pendant la durée du financement du projet Zones situées au-delà de la juridiction nationale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO/ABNJ) (pour les quatre prochaines années). Les Circulaires #10903/23 du 4 octobre 2023 et #3915/ 23 du 8 mai 2023 ont été transmises afin de demander aux CPC de remettre au Secrétariat de nouveaux formulaires d'évaluation ou des formulaires révisés (le formulaire d'évaluation préalable et dans certains cas également le formulaire d'auto-évaluation) en vue d'évaluer les

besoins potentiels d'ici la fin 2023. Ils seront pris en considération et examinés à la prochaine réunion du PIEG. Il est, en outre, important d'échanger des informations sur la coopération ou les cours de formation dont les participants ont déjà bénéficié (thèmes et participants) afin d'améliorer la coordination et d'éviter les doublons.

Fonds et contributions

En 2023, les sessions de formation en Côte d'Ivoire et au Nigeria ont principalement été menées grâce à l'assistance (financière et/ou en nature) de l'Union européenne (Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA)), du Sénégal et des États-Unis.

À compter de juillet 2023, le Secrétariat a reçu les premiers fonds de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) destinés à entreprendre cette activité dans le cadre de la Phase II du Projet des océans communs ABNJ. Ce nouveau fonds devrait permettre d'organiser de nouveaux cours de formation qui pourront être tenus au cours des prochaines années.

Tout type de contribution volontaire est encouragé, notamment des contributions en nature de la part d'évaluateurs, de formateurs et/ou de consultants experts dans ce domaine. Le Canada, l'Union européenne, le Sénégal et les États-Unis ont déjà fait part de leur intérêt à prendre part aux cours de formation en tant que formateurs, et des informations détaillées complémentaires devraient être discutées à la prochaine réunion du PIEG. Ces contributions en nature seraient toutefois sous réserve de la disponibilité des experts pays par pays.